

14è anniversaire de l'entrée en vigueur du Motu Proprio Summorum Pontificum

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Humeur](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 14 septembre 2021

Ce 14 septembre 2021, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, marque le 14è anniversaire de la mise en place des dispositions du Motu Proprio Summorum Pontificum publié le 7 juillet 2007. Il aurait dû être l'occasion de nous réjouir de l'application plutôt paisible de ce Motu Proprio en France avec encore depuis septembre 2020 plusieurs nouveaux lieux de messes dominicales y compris dans des diocèses où il n'y avait pas d'application du Motu Proprio jusqu'ici (Cambrai par exemple). Malheureusement le Motu Proprio Traditionis custodes vient couper cette sérénité pour rallumer les tensions et l'usage de la messe traditionnelle dans l'Eglise est à nouveau menacé.

Que cette journée soit malgré tout l'occasion de prier pour la paix (liturgique) dans l'Eglise, pour le Pape émérite Benoît XVI ainsi que pour le Pape François, pour les prêtres, séminaristes et communautés attachés à la liturgie traditionnelle. Demandons que la paix, l'unité et la charité demeurent.

Rappelons nous les paroles du cardinal Castrillon Hoyos, alors préfet de la Congrégation pour le Clergé et président de la Commission Ecclesia Dei, le 24 mai 2003 à Sainte Marie Majeure à Rome : *"L'ancien rite romain conserve donc dans l'Eglise son droit de citoyenneté au sein de la multiformité des rites catholiques tant latins qu'orientaux. Ce qu'unit la diversité de ces rites,*

c'est la même foi dans le mystère eucharistique, dont la profession a toujours assuré l'unité de l'Eglise, sainte, catholique et apostolique."